

A2L CALORIFUGE
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 30 Boulevard Foch
62120 AIRE SUR LA LYS
N° SIREN 952 611 077

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
ANNUELLE DU 9 AVRIL 2026

Le 9 Avril 2026, à 10 heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

Sont présents :

- Amandine LABARRE, Directeur Général propriétaire de 50 actions
- Sarl DLL Constructions, propriétaire de 50 actions, représentée par son gérant Monsieur Alexis LEURENT

Les actionnaires présents représentant la totalité des parts composant le capital social.

Madame Labarre dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolution.

Madame Labarre déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital de la société

RESOLUTION UNIQUE

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de **140 000 euros**, pour le porter de **10 000 euros à 150 000 euros**, par émission de **1 400 actions nouvelles** d'une valeur nominale de **100 euros** chacune.

Les actions nouvelles sont souscrites en totalité par :

Monsieur Alexis LEURENT demeurant 30 Boulevard Foch à Aire sur la Lys (62120)

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 15, après signature du présent procès-verbal.

Le Président, pour la SAS A2L Calorifuge

